



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**6 DÉCEMBRE
2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 6 décembre 2016, à 17h00 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Louise Boutin
M. Denis Poitras
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

Mme Nicole Poirier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-12-043

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Daniel Maheu
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2016-12-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Denis Poitras
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Mardi 6 décembre 2016 À L'HÔTEL DE VILLE À 17h00**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance ®.**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour ®.**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

- 3. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques ®**
- 4. Concordance et courte échéance ®**
- 5. Levée de la séance ®**

2016-12-045

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Il est proposé par Louise Boutin
Et appuyé par Denis Poitras

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT** pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 115 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-05. Ce billet est émis au prix de **100 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

10 400 \$	2.57 %	13 décembre 2017
10 600 \$	2.57 %	13 décembre 2018
10 800 \$	2.57 %	13 décembre 2019
11 200 \$	2.57 %	13 décembre 2020
72 800 \$	2.57 %	13 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2016-12-046

CONCORDANCE ET FINANCEMENT

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite emprunter par billet un montant total de 115 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2005-05	115 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL MAHEU
ET APPUYÉ PAR PATRICE BOUGIE**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 115 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2005-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	10 400 \$	
2018	10 600 \$	
2019	10 800 \$	
2020	11 200 \$	
2021	11 400 \$(à payer en 2021)	
2021	61 400 \$ renouveler)	(à

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Barbe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2005-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-12-047

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Denis Poitras

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 17h05.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun,
mairesse

Chantal Girouard
D.g./secrétaire-trésorière